



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Meurthe-et-Moselle

Qu'est-ce qu'un bilan de compétences ?

C'est une démarche volontaire permettant à toute personne (Artisan, Chef d'Entreprise, Conjoint collaborateur, Salarié) de faire le point sur ses aspirations, ses connaissances, ses compétences, ses aptitudes, ses capacités, son potentiel, ses motivations et sa personnalité, afin de définir :

- Un projet professionnel réaliste et réalisable susceptible d'épanouissement et/ou de développement personnel et professionnel
- Assorti, le cas échéant, d'une formation spécifique préalable

Pourquoi réaliser un bilan de compétences ?

L'utilité de s'engager dans une telle démarche s'établit souvent à la suite d'un événement, d'un faisceau de facteurs déclencheurs, de circonstances particulières, voire d'une prise de conscience.

En effet, à un moment donné, il peut arriver que l'on se trouve face à une situation qui, par exemple :

- Nous appelle à une remise en question de notre vie professionnelle
- Ne nous correspond pas tout à fait d'un point de vue de nos aspirations ou capacités professionnelles
- Nous achemine vers des perspectives de travail que nous estimons susceptibles de ne pas ou plus nous satisfaire
- Nous confronte à des conditions de travail qui ne nous correspondent pas
- Nécessite une adaptation ou un développement de nos connaissances et compétences
- Nous destine à l'exercice d'activités professionnelles qui ne sont pas ou plus compatibles avec notre état de santé
- Nous appelle à vérifier, voire renforcer, la pertinence d'un projet ébauché
- Ne répond pas ou plus à nos motivations au travail
- Ne nous autorise pas l'accès à l'évolution à laquelle nous aspirons
- Nous invite à évaluer notre employabilité
- Nous amène à nous interroger sur notre avenir professionnel
- Nous confronte à réfléchir sur la manière et les moyens de pérenniser voire de développer notre activité et/ou notre entreprise

Suite au verso ... →

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Maison des Métiers - 4 rue de la Vologne - 54520 Laxou - Tél. : 03 83 95 60 60 - Télécopie : 03 83 95 60 30

Internet : www.cma-nancy.fr - Courriel : chambre-metiers@cm-nancy.fr

SIRET : 185 422 045 00053 - APE 9411 Z



Comment cela se passe-t-il ?

Dans le cadre de ce processus qui se déroule sur 24h à raison de 8 séances de 3h réparties sur 6 à 10 semaines, le bénéficiaire est pris en charge par un conseiller spécialiste qui l'aide à élaborer son projet professionnel en intervenant :

- Dans des conditions de face à face individuel dans un bureau privatif par souci de confidentialité
- Au moyen d'entretiens psychologiques spécifiques, de tests psychologiques, d'outils d'identification et d'analyse de l'expérience, de recherches documentaires, d'investigations à l'endroit du contexte socioéconomique, des métiers, de l'emploi, du marché du travail, des qualifications, des formations, des évolutions technologiques et organisationnelles des entreprises, ...

Tarif

Gratuit : Le bilan de compétences est entièrement financé par AGEFOS PME pour les salariés des entreprises qui y sont adhérentes dans le cadre du Pack Formation 2012.

Lieux de réalisation & horaires

Sur rendez-vous du lundi au jeudi de 8h30 à 21h, le vendredi de 8h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h :

- Au siège de la CMA 54 à Laxou, 4 rue de la Vologne
- À Lunéville, 10 rue du Coq, ZA des Faïenceries
- À Briey, 12 avenue du Roi de Rome
- À Longlaville, Maison des Entreprises, Espace Jean Monnet

Nota : tout salarié peut réaliser un Bilan de Compétences hors temps de travail ou bien pendant le temps de travail sous réserve d'obtenir l'accord de son employeur.

Votre contact

Laurence KRETZER au 03 83 95 60 69
ou laurence-kretzer@cm-nancy.fr

www.cma-nancy.fr



Ce dispositif est
cofinancé par
l'Union
Européenne

